

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION EN VERTU DE L'ARTICLE 97

- ❑ lettre de demande d'inscription au Barreau adressée à Monsieur le Bâtonnier précisant :
  - l'alinéa de l'article 97 permettant d'intégrer la profession d'avocat
  - l'adresse professionnelle où vous exercerez dans l'hypothèse d'un avis favorable
  - le mode d'exercice professionnel (individuel, collaborateur non salarié \*, avocat salarié \* ...) \*  
*joindre projet de contrat de travail ou de collaboration en qualité d'avocat*
- ❑ photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport **en cours de validité** (à défaut, *certificat de nationalité*)
- ❑ extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois ([www.cjn.justice.gouv.fr/](http://www.cjn.justice.gouv.fr/))
- ❑ original + photocopie de vos diplômes universitaires (l'original sera restitué après la prestation de serment)
- ❑ 2 attestations de moralité (établies sur un papier à entête)
- ❑ justificatifs de votre situation au regard de l'article 97
- ❑ décret de nomination
- ❑ un curriculum vitae détaillé
- ❑ 4 photos d'identité découpées (nom inscrit au dos de chacune)
- ❑ chèque de 500 €
- ❑ formulaires dûment complétés

L'ensemble de ces pièces sont à remettre en main propre à l'adresse suivante :

*Ordre des avocats  
Service Gestion du Barreau – Inscription (1<sup>er</sup> étage)  
Madame Corinne ALQUIER ou Madame Nadine PINERO  
51, rue Grignan – 13006 MARSEILLE*